

## **CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL**

**SESSION 2020**

### **ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**CONCOURS INTERNE** : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

**TROISIÈME CONCOURS** : Rédaction, à partir des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Durée : 4 heures  
Coefficient : 4

**SPÉCIALITÉ : ANIMATION**

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 40 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

Attaché territorial, vous êtes responsable du service Enfance-Loisirs au sein de la Direction de l'Éducation mutualisée de la communauté d'agglomération COMMAGLO, composée de 35 communes (180 000 habitants). La commune-centre compte 90 000 habitants. La communauté d'agglomération s'est vu transférer récemment la compétence des services et des actions périscolaires et extrascolaires.

Jusqu'à-là, les communes-membres n'avaient pas encore appréhendé collectivement la question de la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs. L'actualité nationale et les orientations récentes du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports conduisent les élus communautaires à considérer avec plus d'acuité les enjeux financiers et juridiques relatifs à cette responsabilité partagée avec l'État. Par ailleurs, plusieurs associations de parents d'élèves ont interpellé les élus sur les conditions de prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire.

Face à ce constat, la directrice de l'éducation vous demande de rédiger à son attention, un rapport sur la prise en charge des enfants en situation de handicap pendant les temps périscolaires et extrascolaires, permettant de dégager des solutions opérationnelles pour la communauté d'agglomération.

Vous rédigerez ce rapport à l'aide des éléments du dossier et en mobilisant vos connaissances.

#### Liste des documents :

- Document 1 :** « 2022 : une école pleinement inclusive » (extrait) - *Ministère de l'Éducation nationale* - mars 2019 - 2 pages
- Document 2 :** « Développer l'accès des enfants en situation de handicap aux accueils périscolaires et extrascolaires - Pour une meilleure conciliation vie familiale et professionnelle des parents confrontés au handicap de leur enfant » (extrait) - *Mission nationale accueils de loisirs et handicap* - 30 mai 2018 - 6 pages
- Document 3 :** « Le Plan Mercredi reconnaît le nécessaire accompagnement des élèves sur les temps périscolaires » - Pierre Baligand - *École & handicap* - 29 septembre 2018 - 3 pages
- Document 4 :** « Le cadre juridique de l'accueil de loisirs des enfants en situation de handicap » (extraits) - *Rapport du défenseur des droits* - octobre 2019 - 7 pages
- Document 5 :** « Plan mercredi - Fiche conseil - Organiser un accueil inclusif » - *Ministère de l'Éducation nationale* - 2018 - 3 pages
- Document 6 :** « Document ressource. Pour un accueil de qualité de l'enfant en situation de handicap » (extrait) - *Montpellier.fr* - mars 2017 - 6 pages
- Document 7 :** « L'exercice de la compétence périscolaire par un EPCI » - Florence Masson - *Maires de France, Interco & territoires* - novembre 2018 - 1 page
- Document 8 :** « À Thionville, un projet ciblé sur l'accueil des enfants en situation de handicap » - Nathalie Levray - *GazetteSantéSocial.fr* - 17 février 2020 - 2 pages

- Document 9 :** « Aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap - Qui prend en charge le temps périscolaire ? » (extraits) - Antoine Durup de Baleine, Premier conseiller à la cour administrative d'appel de Nantes - *AJDA* - 2018 - 4 pages
- Document 10 :** « École inclusive pour les élèves en situation de handicap. Accessibilité, réussite scolaire et parcours individuels » (extrait) - Serge Ebersold, Eric Plaisance, Christophe Zander - *Conseil national d'évaluation du système scolaire* - janvier 2016 - 3 pages

**Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*